



Black Jack Butyl Caulk - 1232

Distributed by: GH International Sealants ULC

Version Num: 2.3

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: 08/02/2025

date de révision: 08/01/2025

Date d'impression: 08/01/2025

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	Black Jack Butyl Caulk - 1232
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Caulking Compound
--------------------------------------	-------------------

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Distributed by: GH International Sealants ULC	Gardner-Gibson, Inc.
Adresse	2540 Rena Road Mississauga, ON L4T 3C9 Canada	4161 East 7th Avenue Tampa FL 33605 United States
Téléphone	+1-905-677-5522	1-813-248-2101
Fax	Pas Disponible	1-813-248-6768
Site Internet	www.icpgroup.com	www.icpgroup.com
Courriel	sds@icpgroup.com	sds@icpgroup.com

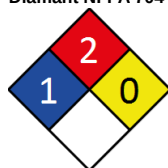
Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	ChemTel
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-255-3924
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-813-248-0585

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de ces FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Cancérogénicité, catégories de danger 1B, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
----------------	--

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	 
--------------------------	---

Mention d'avertissement	Danger	
Déclaration(s) sur les risques		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H350	Peut provoquer le cancer.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs		
N'est pas applicable		
Déclarations de Sécurité: Général		
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette	
P102	Tenir hors de portée des enfants	
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.	
Déclarations de Sécurité: Prévention		
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.	
P233	Maintenir le récipient hermétiquement fermé.	
P280	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.	
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.	
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.	
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.	
P273	Éviter le rejet dans l'environnement	
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.	
Déclarations de Sécurité: Réponse		
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin	
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.	
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].	
Déclarations de Sécurité: Stockage		
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	
P405	Garder sous clef.	
Déclarations de Sécurité: Élimination		
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.	
Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.		
SECTION 3 Composition/informations sur les composants		
Substances		
Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges		
Mélanges		
N° CAS	%[poids]	Nom
14808-60-7	0.1-1	<u>silica crystalline - quartz*</u>
64742-48-9.	1-5	<u>naphta lourd (pétrole), hydrotraité</u>
8052-41-3.	1-5	<u>Solvant-Stoddard</u>
13463-67-7	1-5	<u>Titanium Dioxide</u>
L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.		
SECTION 4 Premier soins		
Description des mesures de premiers secours		
Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Rincez la région touchée à l'eau. ▶ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▶ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.	
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.	
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.	
Ingestion	▶ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▶ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin.	

Black Jack Butyl Caulk - 1232

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- Moyens d'extinction
- ▶ Mousse.
 - ▶ Poudre chimique sèche.
 - ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none">▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'endroit et la nature du risque.▶ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none">▶ Combustible.▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none">▶ Éliminez toutes les sources d'incendie.▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none">▶ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent.▶ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque.▶ Porter un vêtement de protection pour tout le corps et muni d'un appareil respiratoire.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none">▶ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation.▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.▶ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau
Autres Données	<ul style="list-style-type: none">▶ Conserver dans les containers d'origine.▶ Conserver les containers scellés.▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants.



+

X

+

X

+

+

+

- X — Ne doivent pas être stockés ensemble
- 0 — Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques
- +
- Peuvent être stockés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations de stockage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont stockés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Paramètres de contrôle
- | Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
 - | DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Black Jack Butyl Caulk - 1232

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	silica cristalline - quartz*	Silica - Crystalline#: Quartz (respirable fraction++)	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	T20
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	silica cristalline - quartz*	Pas Disponible	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	silica cristalline - quartz*	Silica, cristalline - α-quartz and cristobalite	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm fibrosis; lung cancer
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	silica cristalline - quartz*	Silica, Crystalline - Quartz/Tripoli (Respirable fraction)	0.10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	* Denotes a chemical agent listed in Table 1 of Ontario Regulation 490/09 (Designated Substances) made under the Act. See clause 2 (2) (a) of this Regulation. (R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	silica cristalline - quartz*	Silice - cristalline : Quartz (fraction respirable)	0.05 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Annexe R
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	silica cristalline - quartz*	Silica-Crystalline, Respirable particulate: Quartz	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	A2 Suspected Human Carcinogen.
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	silica cristalline - quartz*	Quartz, Respirable particulate	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	A2 Suspected Human Carcinogen.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	silica cristalline - quartz*	Silice cristalline, quartz - la poussière respirable	0,1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	C2: un effet cancérigène soupçonné chez l'humain EM: une substance dont l'exposition doit être réduite au minimum
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	silica cristalline - quartz*	Silica, Crystalline - Quartz	0.025 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: pulmonary fibrosis; lung cancer
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Pas Disponible	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Mineral oil, excluding metal working fluids - Pure, highly and severely refined	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Oil mist - mineral, severely refined	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Térébenthine et monoterpènes choisis	20 ppm	30 ppm	Pas Disponible	SEN
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Brouillard d'huile, minéral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Oil mist, mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Québec	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Huile minérale, brouillards d': Pures, hautement et très raffinées - la poussière inhalable	5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Oil mist - mineral	5 mg/m3	10 mg/m3	Pas Disponible	TLV Basis: lung. As sampled by method that does not collect vapor.
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm / 575 mg/m3	720 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm	125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

Black Jack Butyl Caulk - 1232

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Solvant-Stoddard	Pas Disponible	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent (mineral spirits)	290 mg/m3	580 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	Solvant-Stoddard	Solvant Stoddard	100 ppm	125 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm / 572 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	Solvant-Stoddard	Solvant Stoddard	100 ppm / 525 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Solvant-Stoddard	Stoddard solvent	100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: eye, skin & skidney damage; nausea; central nervous system impairment
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Titanium Dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Titanium Dioxide	Pas Disponible	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Titanium Dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: LRT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Titanium Dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m 3 for the respirable fraction.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	Titanium Dioxide	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction)	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario	Titanium Dioxide	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency.
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	Titanium Dioxide	Dioxyde de titane	10 mg/m3	20 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Titanium Dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	3 - Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	Titanium Dioxide	Titane, dioxyde de - la poussière totale	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Titanium Dioxide	Titanium dioxide	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: lower respiratory tract irritation
Composant	IDLH originale			IDLH révisé		
silica cristalline - quartz*	25 mg/m3 / 50 mg/m3			Pas Disponible		
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	2,500 mg/m3			Pas Disponible		
Solvant-Stoddard	20,000 mg/m3			Pas Disponible		
Titanium Dioxide	5,000 mg/m3			Pas Disponible		

Contrôles de l'exposition

Continued...

Black Jack Butyl Caulk - 1232

Contrôles techniques appropriés	<ul style="list-style-type: none">Les employés exposés à des cancérogènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée.Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que 'boite à gants'. Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none">Lunettes de sécurité avec protections latéralesLunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> <p>La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none">Les employés travaillant avec des cancérogènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée.Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérogènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution.Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérogène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air.Tenue complète.Tablier en P.V.C.Crème protectrice.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Not Available		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	1.716
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	40	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	161
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos	Pas Disponible

Continued...

Black Jack Butyl Caulk - 1232

(g/m3)

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<div><div>► Présence de matériaux incompatibles.</div><div>► Le produit est considéré stable.</div><div>► Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</div></div>
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

a) toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénéité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme cancérigène
g) reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT - exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.
Contact avec la peau	<p>Il existe des preuves limitées, ou l'expérience pratique prédit, que le matériau produit une inflammation de la peau chez un nombre substantiel d'individus à la suite d'un contact direct, et / ou produit une inflammation significative lorsqu'il est appliqué sur la peau saine et intacte des animaux, pendant jusqu'à quatre heures, une telle inflammation étant présente vingt-quatre heures ou plus après la fin de la période d'exposition. Une irritation cutanée peut également être présente après une exposition prolongée ou répétée; cela peut entraîner une forme de dermatite de contact (non allergique). La dermatite est souvent caractérisée par une rougeur cutanée (érythème) et un gonflement (œdème) qui peuvent évoluer vers des cloques (vésiculation), une desquamation et un épaississement de l'épiderme. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermite de contact non-allergique. Il est peu probable que le produit produit une dermite irritante comme décrite dans les Directives CE. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p>
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Sur la base, principalement, d expérimentations animales, le produit peut être considéré comme cancérigène pour les humains. Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un cancer sur la base de : - études animales appropriées à long terme, - d autres informations pertinentes.

Black Jack Butyl Caulk - 1232	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
silica cristalline - quartz*	TOXICITÉ	IRRITATION
	Inhalation (humain) TCLO: 16 mppcf*8H/17.9Y ^[2]	Pas Disponible
	Inhalation (humain):LCLO: 0.3 mg/m3/10Y ^[2]	
	Inhalation (rat):TCLO: 50 mg/m3/6H/71W ^[2]	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >1900 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
	Inhalation(Rat) LC50; >4.42 mg/L4h ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >4500 mg/kg ^[1]	
Solvant-Stoddard	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[1]	Ceil (Humain): 100ppm - Bénin

Black Jack Butyl Caulk - 1232

	Inhalation(Rat) LC50; >5.5 mg/l4h ^[1]	Œil (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
	Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Titanium Dioxide	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (hamster) LD50: >=10000 mg/kg ^[2]	peau (Humain): 300ug/3D (intermittent) - Bénin
	Inhalation(Rat) LC50; >2.28 mg/l4h ^[1]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
	Oral(Rat) LD50; >=2000 mg/kg ^[1]	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques		

silica cristalline - quartz*	AVERTISSEMENT : Pour une exposition d'inhalation UNIQUEMENT: Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 1 : CANCÉRIGÈNES POUR LES HUMAINS		
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ	Les études sur les animaux indiquent que les paraffines normales, ramifiées et cycliques sont absorbées par le tractus gastro-intestinal et que l'absorption des n-paraffines est inversement proportionnelle à la longueur de la chaîne carbonée, avec une faible absorption au-delà de C30. En ce qui concerne les longueurs de chaînes carbonées susceptibles d'être présentes dans l'huile minérale, les n-paraffines peuvent être davantage absorbées que les iso- ou cycloparaffines. Les principales classes d'hydrocarbures sont bien absorbées dans le tractus gastro-intestinal chez différentes espèces. Dans de nombreux cas, les hydrocarbures hydrophobes sont ingérés en association avec les graisses de l'alimentation.		
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ & SOLVANT-STODDARD	Le pétrole contient des hydrocarbures aromatiques (benzène, toluène, éthylbenzène, naphthalène) et aliphatiques (n-hexane), qui peuvent entraîner de nombreux effets néfastes sur la santé, notamment le cancer, la formation de tumeurs, la perte auditive et la toxicité pour le système nerveux. Les tests sur les animaux montrent que l'inhalation de pétrole provoque des tumeurs du foie et des reins ; cependant, celles-ci ne sont pas considérées comme pertinentes pour les humains. De même, une exposition à l'essence tout au long de la vie peut provoquer un cancer du rein chez les animaux, mais sa pertinence chez les humains est discutable. La plupart des études portant sur l'essence ont montré que celle-ci ne provoque pas de mutations génétiques, y compris toutes les études récentes sur des sujets humains vivants (comme celles menées sur les préposés aux stations-service). Les études sur les animaux montrent que des concentrations de toluène (>0,1 %) peuvent entraîner des effets sur le développement, tels qu'une faible poids à la naissance et une toxicité pour le système nerveux du fœtus. D'autres études ne montrent aucun effet indésirable sur le fœtus. Un contact prolongé avec le pétrole peut entraîner une inflammation de la peau et rendre la peau plus sensible à l'irritation et à la pénétration d'autres substances.		
toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	✗	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagenéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ - Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
✓ - Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité					
Black Jack Butyl Caulk - 1232	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
silica cristalline - quartz*	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	>0.002mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	64mg/l	2
	EC50(ECx)	48h	crustacés	>0.002mg/l	2
Solvant-Stoddard	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.277mg/l	2
	NOEC(ECx)	720h	Poisson	0.02mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.14mg/l	2
Titanium Dioxide	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	BCF	1008h	Poisson	<1.1-9.6	7

Black Jack Butyl Caulk - 1232

	EC50	48h	crustacés	1.9mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	3.75-7.58mg/l	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	179.05mg/l	2
	NOEC(ECx)	672h	Poisson	>=0.004mg/L	2
	LC50	96h	Poisson	1.85-3.06mg/l	4

Légende: *Extrait de 1. Donnees de toxicite de IUCLID 2. Substances enregistrees par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicite aquatique 4. Base de donnees ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Donnees de toxicite aquatique 5. Donnees d'evaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Donnees de bioconcentration 7. METI (Japon) - Donnees de bioconcentration*

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.
Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.
Normes relatives à l'eau potable : total des hydrocarbures : 10 µg/l (maximum au Royaume-Uni).
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
Titanium Dioxide	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
Solvant-Stoddard	HAUT (LogKOW = 5.01)
Titanium Dioxide	BAS (BCF = 10)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
Titanium Dioxide	BAS (Log KOC = 23.74)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none">Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides.Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: <ul style="list-style-type: none">Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. <ul style="list-style-type: none">NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.
------------------------------------	--

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES
Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES
Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
silica cristalline - quartz*	Pas Disponible
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Pas Disponible
Solvant-Stoddard	Pas Disponible
Titanium Dioxide	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Black Jack Butyl Caulk - 1232

Nom du produit	Type de navire
silica crystalline - quartz*	Pas Disponible
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Pas Disponible
Solvant-Stoddard	Pas Disponible
Titanium Dioxide	Pas Disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

silica crystalline - quartz* Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: Cancérogène pour l'homme
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

naphta lourd (pétrole), hydrotraité Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Registre environnemental de la LCPE au Canada - Liste des substances de la LIS qui sont persistantes, bioaccumulatives et intrinsèquement toxiques pour l'environnement

Solvant-Stoddard Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Titanium Dioxide Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérogène pour l'homme
- Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
- Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSSL	Non (silica crystalline - quartz*; naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Solvant-Stoddard; Titanium Dioxide)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	08/01/2025
date initiale	08/02/2025

Résumé de la version SDS

Black Jack Butyl Caulk - 1232

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
1.3	08/01/2025	Composition/informations sur les composants - Ingrédients, Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise - informations sur les fournisseurs

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition.

Définitions et abréviations

- ▶ PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- ▶ PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- ▶ IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ▶ ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ▶ STEL: Limite d'exposition à court terme
- ▶ TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- ▶ IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ▶ ES: Norme d'exposition
- ▶ OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- ▶ NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- ▶ LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- ▶ TLV: valeur limite du seuil
- ▶ LOD: Limite de détection
- ▶ OTV: Valeur seuil de l'odeur
- ▶ BCF: Facteurs de bioconcentration
- ▶ BEI: Indice d'exposition biologique
- ▶ DNEL: Niveau sans effet dérivé
- ▶ PNEC: Concentration prédite sans effet
- ▶ MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- ▶ IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
- ▶ IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
- ▶ IBC: Code international des produits chimiques en vrac

- ▶ AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- ▶ DSL: Liste des substances domestiques
- ▶ NDSL: Liste des substances non domestiques
- ▶ IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- ▶ EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ▶ ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- ▶ NLP: Non plus des polymères
- ▶ ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- ▶ KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- ▶ NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- ▶ PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- ▶ TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- ▶ TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- ▶ INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- ▶ NCI: Inventaire national des produits chimiques
- ▶ FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.